

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 62/16/SPCG modifiant le tarif appliqué à l'éclairage public

n° 62/16/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 janvier 1962

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro
31 janvier 1962

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, président du Conseil de Gouvernement, officier de la Légion d'honneur, Vu l'arrêté n° 60/79/SPCG Gu 27-10-1960 approuvant la convention susvisée

Vu la délibération n° 53 adoptée par le Conseil d'Administration d' « Electricité de Djibouti » le 4-12-1961

Sur rapport du Président du Conseil d'Administration d' « Electricité de Djibouti »

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 25 janvier 1962,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le projet d'avenant ci-annexé à la Convention susvisée du 27-10-1960 relative à l'éclairage public de Djibouti et d'Arta.

Le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement, Jacques COMPAIN. Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, Ali Aref BOURHAN.